



COMpte RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2016

Liste des personnes présentes :

Communauté de Communes DONJON VAL LIBRE

Délégué titulaire : PUJOS Henri

Communauté de Communes de MONTMARIAULT

Délégué suppléant : LEMAIRE Gérard

Communauté de Communes BOCAGE SUD

Délégués titulaires : DARD François-GUILLEMINOT Rémy-PACAUD Jean-Luc-VALETTE Franck

Délégué suppléant : CONTOUX Bernard

Pouvoir : BESSE Séverine à DARD François

Communauté de Communes MONTAGNE BOURBONNAISE

Délégués titulaires : BLETTY Jacques-CORRE Jean-François-MOLETTE Christian-MY André-OSSÉDAT Robert-VERNEZY Franck

Délégués suppléants : GUY Jean-Claude-MASSE Jeanine

Communauté d'Agglomération VVA

Délégués titulaires : COUTAREL Gilles-CROUZIER André-Gilbert-GOLAN Jean-Michel-LEVILLAIN Roger-LOVATY Roland-MOREAU Christian-PRIEUR Isabelle-SAUVAGNAT
Claude-ZALDIVAR Gilles

Délégués suppléants : COSSE Hugues-LIPOWIEZ Martine

Délégué Excusé : CHASTANG Eddy

Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE

Délégués titulaires : CHATELIER Marie-Claire-GIRONDE Michel-HAMON Pascal-HERVIER François-MATICHARD Bernard-PERRET Maurice

Délégués suppléants : DURAND Lucien-MACHURET Daniel

Pouvoir : RABOUTOT Pierre à CHATELIER Marie-Claire-VIROT Marie Claire à HERVIER François

Communauté de Communes BASSIN DE GANNAT

Délégués titulaires : CARAMINOT Gilbert-DANEL Jean-GENEBRIER Yasmine-LEBEAU Jean-Louis-MOSNIER Roger

Délégués suppléants : AMIGO Narcisse-DURANTEL Jean-Pierre-FONCELLE Bernard

Communauté de Communes VARENNES FORTIERRE

Délégués titulaires : COURTADON Pierre-DARRAS David-DEBATISSE Christian-JALLET Gilles-LACROIX Gérard-MANUEL Charles-NEBOUD Michel/TOTAL = 7 délégués

Délégués suppléants : CHIGNOL Lionel-DELIGEARD René/TOTAL = 2 délégués

Pouvoir : REVIRON Alain à BLETTERY Jacques

Délégués Excusés : GUILLAUME Romain-LUSTIERE Madeleine

Communauté de Communes PAYS SAINT POURCINOIS

Délégués titulaires : BEYLOT René-BIDAUD André-BIDAUT Roland-BIDET Denise-BROT Bernard-DELAITRE Claudine-DUBSAY Valéry-LOUBEAU Dominique-MAUSSAN Gilles-PERRIER André-RONFET Didier

Délégués suppléants : BOITIER GUERRIER Sophie-BUCHARLES Andrée-BUSSERON Olivier-CHAMALET Patrick-PUGEAT Serge-TOUZAIN Georges-VOYRON Lionel

Pouvoir : FERRAND Emmanuel à DELATTRE Claudine-MEZIERE Eliane à COURTADON Pierre

Communauté de Communes SIOULE COLETTES ET DOUBLE

Délégués titulaires : CHASSIN Yves-DAFFIX Georges-DAUPRAT Joseph-DESSALE Marcelle-HENRY Josiane-PERRIN Maurice-PETARD Ghislaine/TOTAL = 7 délégués

Délégués suppléants : BARADAT FOURANE Bernadette-DUJON Eric-LENVOISE Pierre

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance et remercie les membres présents.

Il tient ensuite à avoir une pensée émue pour deux agents du SICTOM dont le fils de 21 mois vient de se voir diagnostiquer une tumeur au cerveau. Il informe l'Assemblée que dans un élan de générosité, le personnel de l'Etablissement vient de mettre en place une procédure de don de jours de RTT pour permettre aux parents de rester au chevet de leur enfant.

I - ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2016

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de sa réunion du 11 avril dernier transmis aux délégués par voie dématérialisée le 18 mai.

II- ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n°29DL2015 du 5 octobre 2015.

- **Décision n°9D2016 du 4 avril 2016** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant n°5 au marché AO 1110D lotN°3 – assurances des responsabilités et risques annexes pour un montant de 2 121,43 € HT soit 2 316,67 € TTC.
- **Décision n°10D2016 du 25 avril 2016** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant n°2 au marché 2013MN05 – fourniture, installation et maintenance de systèmes de géolocalisation et de gestion de flotte des véhicules du SICTOM aux fins de prolongation de la durée dudit marché jusqu'au 31 décembre 2016.
- **Décision n°11D2016 du 2 juin 2016** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant n° 1 au marché 2013MN05 Fourniture, installation et maintenance de systèmes de géolocalisation et de gestion de flotte des véhicules du SICTOM" ayant pour objet d'ajouter des lignes au bordereau des prix unitaires – le montant du marché restant inchangé :

Numéro de prix	Libellé	Unité	Prix unitaire HT
15	Calculateur	U	580 €
16	Kit faisceau	U	150 €
17	Terminal de guidage N755	U	970 €
18	Frais de montage	U	210 €
19	Frais de démontage	U	160 €
20	Dépose-repose	U	260 €

- **Décision n°12D2016 du 3 juin 2016** : Autorisation données au Président de signer un avenant numéro 2 au marché 2014AO05 Lot n°1 : " ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES - BIENS EXPLOITES EN REGIE" d'un montant de 1 571,21€ HT soit 1 702,48 € TTC.
- **Décision n°13D2016 du 9 juin 2016** : Annule et remplace la Décision n°11D2016 du 2 juin 2016 suite à une erreur matérielle de numérotation : Autorisation donnée au Président de signer un avenant **n° 3** au marché 2013MN05 Fourniture, installation et maintenance de systèmes de géolocalisation et de gestion de flotte des véhicules du SICTOM" ayant pour objet d'ajouter des lignes au bordereau des prix unitaires – le montant du marché restant inchangé (même BPU que susvisé).

III – ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATION AU PRESIDENT – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 5 OCTOBRE 2015

Question présentée par M. le Président

Le Président rappelle aux membres que conformément à l'article L. 5211-10 alinéas 6 et suivants, le Comité Syndical peut donner délégation d'attribution au Président pour régler les affaires de l'Etablissement à l'exception

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Par délibération du 28 mai 2014 complétée par celle du 5 octobre 2015, le Comité Syndical a attribué au Président certaines délégations. **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité décide de compléter ainsi qu'il suit ladite délibération – étant entendu que conformément à l'article précité, le Président rendra compte à l'Assemblée des décisions qu'il aura prises en application de ces délégations :**

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de l'Etablissement **dans la limite de 50 000 € (cinquante mille euros) par bien** (au lieu de 5 000 € afin de tenir compte de la valeur de certains camions d'occasion qui sont revendus par le SICTOM).
- Décider de procéder et d'organiser la vente de biens mobiliers de l'Etablissement par le biais de sites internet d'enchères et d'en fixer les conditions – tant en ce qui concerne les prix planchers de vente, les délais d'enchères etc...

IV – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Question présentée par M. J. BLETTYER – Vice-Président chargé du personnel

Afin de faire face aux progressions de carrières des agents du SICTOM et dans le cadre des dossiers de demandes d'avancements de grade ou de promotions proposés en CAP, **Comité Syndical décide à l'unanimité – après avis favorable du Comité Technique - de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :**

Grades ou emplois	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont temps non complet	Mouvement de personnel avec prise en compte CAP		Solde des effectifs pourvus après promotion suivant (CSP/USP)	Mouvement pour rééquilibrage postes budgétaires et pourvus	Solde tableau effectifs budgétaires au 06/06/16	Solde tableau effectifs pourvus 06/06/16
					en plus	en moins				
Directeur Général des Service *	A	1	1	0			1		1	1
Directeur	A	0	0	0			0		0	0
Attaché principal	A	2	2	0			2		2	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	0	1	-1	1		1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5	5	0	1	-1	5		5	5
Adjoint administratif 1ère classe	C	2	1	0		-1	0	-1	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	2	0			2		2	2
Rédacteur	B	0	0	0	1		1		1	1
ADMINISTRATIF		13	12	0	3	-3	12	-1	12	12
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2	2	0			2		2	2
ANIMATION		2	2	0	0	0	2	0	2	2
Ingénieur principal	A	1	1	0			1		1	1
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0			0		0	0
Agent de maîtrise	C	11	11	0	1		12	-1	11	11
Adjoint technique principal 1ère classe	C	22	22	0	2		24		24	24
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	11	0	3	-3	11		11	11
Adjoint technique 1ère classe ***	C	8	8	0		-3	5		5	5
Adjoint technique 2ème classe**	C	50	50	3	5		55	1	56	56
TECHNIQUE		103	103	3	11	-6	108	0	108	108
TOTAL 1		118	117	3	14	-9	122	-1	122	122
Maître compositeur - Technicien	B	1	1	0			1		1	1
Apprenti		0	0	0			0		0	0
Emplois d'avenir		6	6	0	1	-5	2		2	2
TOTAL 2		7	7	0	1	-5	3	0	3	3
TOTAL GENERAL (1+2)		125	124	3	15	-14	125	-1	125	125

Les modifications du tableau des effectifs sont les suivantes :

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe et création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe au 01.04.2016 sous réserve de l'avis de la CAP
 - Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe et création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe au 01.04.2016 sous réserve de l'avis de la CAP
 - Suppression de 3 emplois d'adjoint technique 1ère classe et création de 3 emplois d'adjoint technique principal 2ème classe au 01.04.2016 sous réserve de l'avis de la CAP
 - Suppression de deux emplois d'adjoint technique principal 2ème classe et création de deux emplois d'adjoint technique principal 1ère classe au 01.04.2016 et au 01.07.2016 sous réserve de l'avis de la CAP
 - Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe et création d'un emploi d'agent de maîtrise sous réserve de l'avis de la CAP
 - Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe et création d'un emploi de rédacteur sous réserve de l'avis de la CAP
- Il est également proposé d'ajuster le tableau des effectifs pour tenir compte du départ en retraite d'un agent à la date du 01.04.2016 (Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise) mais également de la suppression de 5 emplois d'avenir avec création de 5 emplois d'adjoint technique suite à pérennisation de leurs emplois.

De la même façon pour permettre l'embauche d'un gardien de déchetterie au 1er mai 2016 suite à un départ à la retraite, l'emploi non pourvu d'un agent en disponibilité a été affecté dans l'attente de la création d'un nouveau poste au 01.07.2016 pour permettre à l'agent en disponibilité, s'il souhaite revenir, d'être réintégré. Il est donc proposé la création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe pour régularisation.

Le Comité décide également à l'unanimité de créer à compter du 01.10.2016 un nouvel emploi d'avenir destiné à remplacer en début d'année 2017 l'agent d'accueil partant à la retraite.

Le Comité autorise enfin à l'unanimité le renouvellement à compter du 2 juillet 2016, pour une durée d'un an renouvelable expressément, le contrat de l'agent contractuel à temps complet de catégorie B sur l'emploi de technicien territorial inscrit au tableau des effectifs du SICTOM SUD ALLIER ayant les fonctions de maître compositeur – dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets signé avec l'ADEME. Etant entendu que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice correspondant au 1er échelon du grade de technicien territorial.

V – FINANCES – TARIFS – AJUSTEMENT ANNUEL

Question présentée par M. A. BIDAUD - Premier Vice-Président chargé des finances

Comme chaque année et afin de prendre en compte l'inflation, il est proposé de modifier les différents tarifs de redevances spéciales à partir du 1er janvier 2017.

Les nouveaux tarifs présentés dans les tableaux ci-joints prennent en compte une augmentation de +/- 1 % - conforme à l'inflation attendue pour l'année 2017 – arrondis au multiple de 5 centimes le plus proche.

Compte tenu de la recrudescence d'actes incivils, il est également proposé de créer un nouveau tarif pour dépôt sauvage, et dépôt volontaire ou répété non conforme au règlement des collectes de 200 € H.T. par m³ (avec forfait minimal d'1 m³ facturé) intégrant les coûts de collecte (déplacement spécifique d'agents et d'engins + traitement).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité pour l'annexe 1 et à la majorité (1 contre – 87 pour) pour l'annexe 2, le Comité Syndical adopte les tarifs de redevances spéciales applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

VI – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Question présentée par M. A. BIDAUD - Premier Vice-Président chargé des finances

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical adopte les ajustements budgétaires suivants inscrits dans la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2016.

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
023	- Virement à la section d'investissement	907 355,00	-30,00	907 325,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
6811	Dotation aux amortissements	948 766,00	+30,00	948 796,00
TOTAL			0	

SECTION DE D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
021	- Virement de la section de fonctionnement	907 355,00	-30,00	907 325,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	734,00	+30,00	764,00
TOTAL			0	

Les modifications budgétaires apportées au Budget Général consistent en la régularisation d'un manque de crédits de 30 € pour opérer les écritures d'amortissement (crédits au 6811 et au 28128). Cette régularisation est compensée par un ajustement du virement à la section d'investissement (021 et 023).

L'équilibre général du budget n'est pas affecté.

BUDGET ANNEXE LOCATION USINE
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
66 – Charges financières				
6681	indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	5 030 000,00	-5 030 000,00	0,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
6681	indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	0,00	+5 030 000,00	5 030 00,00
TOTAL			0	

SECTION DE D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total Crédits
16 – Emprunts et dettes assimilées				
1641	Emprunts en euros	5 030 000,00	-5 030 000,00	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				
1641	Emprunts en euros	0,00	+5 030 000,00	5 030 00,00
TOTAL			0	

Les modifications budgétaires apportées au Budget Annexe Location Usine permettent de régulariser une erreur d'imputation des écritures liées à la capitalisation des pénalités de réaménagement des emprunts structurés SFIL qui sont des écritures d'ordre budgétaires entre section et non des opérations réelles tel que cela avait été prévu au Budget Supplémentaire adopté le 11 avril dernier.
 L'équilibre général de ce budget n'est pas modifié.

VII – COMMANDE PUBLIQUE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Question présentée par M. le Président

Dans le cadre du partenariat tissé depuis de nombreuses années avec la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, le SICTOM et VVA ont mis en place plusieurs groupements de commande leur permettant de faire des économies d'échelle notables.

Dans le but de poursuivre dans cette optique, des discussions ont été engagées afin de créer un nouveau groupement destiné à conclure un marché de tri des déchets issus de la collecte sélective dans l'attente de l'ouverture du nouveau centre de tri départemental porté par le SPL ALLIER TRI.

Le marché actuel du SICTOM SUD ALLIER se terminant le 31.12.2016 et celui de VVA le 30.09.2017, un nouveau marché avec des dates de départs décalées pourrait être conclu pour le compte des 2 collectivités.

Ce système permettant de globaliser les tonnages des deux entités et vraisemblablement de leur faire faire des économies d'échelle, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise la création d'un groupement de commande avec VVA pour le tri des déchets ménagers recyclables,
- désigne le SICTOM en qualité de mandataire du groupement,
- et autorise le Président à signer la convention de commande avec VVA qui devra prévoir les modalités de prise en charge des différents frais.

VIII – ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'USINE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES ORDURES MENAGERES DE BAYET – RAPPORT D'ACTIVITE ANNUELLE DU DELEGATAIRE POUR 2015

IX – ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DU SICTOM SUD ALLIER

Ces deux questions font l'objet d'une présentation conjointe.

Question présentée par M. le Président

Dans la mesure où les deux documents reprennent en grande partie des données qui se recoupent, la présentation de ces deux questions a été abordée de façon groupée.

Conformément au Décret 2000-404 du 11 mai 2000, aux articles L. 1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et au chapitre VI du contrat de délégation de service public conclu entre le SICTOM SUD ALLIER et la société LUCANE, M. Le Président doit présenter au Comité Syndical d'une part le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM Sud Allier et le rapport annuel du délégataire réalisé par la société LUCANE pour l'année 2015.

Ces deux documents présentent les principaux éléments suivants :

- L'organisation et la gestion technique du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Le coût de ce service ;
- Le suivi et les contrôles réglementaires environnementaux liés à l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique des Ordures Ménagères de Bayet (UVEOM) ;

- Le bilan et les perspectives pour les années à venir.

Sur le fonds, les principaux enseignements des deux rapports sont :

1/ sur l'organisation et la gestion technique du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

- Il est constaté que **la baisse des tonnages de déchets incinérés** produits sur l'aire des 136 Communes du SICTOM SUD ALLIER amorcée depuis 2009 se poursuit. Ainsi, entre 2014 et 2015, le tonnage d'ordures ménagères incinéré a **diminué de 3,4 %** à 26 737 tonnes, ce qui depuis 2008, porte la diminution à 21,87 %, soit 284 kg/hab. en 2015 contre 287kg/hab. en 2014 et 370 kg/hab. 7 ans plus tôt. Cette évolution structurelle de baisse des tonnages d'OMR est en grande partie due aux différentes extensions de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables au porte à porte, aux différentes actions mises en oeuvre dans le cadre du PLP (compostage en particulier), ainsi qu'aux effets conjoncturels de la crise économique de ces dernières années.

Toutefois, en soustrayant les déchets industriels collectés par le SICTOM auprès des entreprises (7 591 tonnes), le ratio est ramené à 203kg/hab/an.

- En ce qui concerne **la collecte sélective**, le tonnage total (collecte sélective au porte à porte, en points d'apport volontaire, en bacs de regroupements et en colonnes à verre) augmente de façon importante une nouvelle fois **(+5,42%** à 8047,25 tonnes soit 85,58 kg/hab. contre 7811,14 tonnes soit 81,18 kg/hab. un an plus tôt).

Une nouvelle fois, c'est le programme d'extension de la collecte sélective au porte à porte qui entraîne cette hausse puisque les tonnages collectés par ce biais augmentent de 9,64 %.

Parallèlement, les tonnages collectés en points d'apport volontaire reculent une nouvelle fois de 19,64%. Conformément aux décisions du Bureau, malgré cette nouvelle baisse notable, il est décidé de laisser en place l'ensemble des points d'apport volontaire déployés tant que l'extension de la collecte sélective au porte à porte n'aura pas été achevée afin de ne procéder aux modifications qu'une fois que l'ensemble du programme aura porté ses fruits.

Corrélativement, le taux de refus de tri s'améliore par rapport à 2014(12,32 % tous flux confondus, soit une baisse de 9,7%.) Malgré tout, les efforts de communication et les contrôles préventifs initiés ces dernières années continueront à être renforcés.

La fréquentation des 14 déchetteries du SICTOM a connu en 2015 une baisse non négligeable **-5,47 %** (273 860 entrées) contrairement à l'année précédente qui avaient vu la fréquentation augmenter sensiblement. Les tonnages des déchets déposés par les usagers, augmentent eux également, mais de façon encore plus importante pour s'établir 26 793 tonnes soit 284 kg/hab. (-4,05%). Cette évolution est en très grande partie due à une baisse très sensible des déchets verts compte tenu d'un été particulièrement sec.

Le total des déchets pris en charge par le SICTOM SUD ALLIER a donc représenté 62 191 tonnes en 2015.

Si les déchets des entreprises financés par des redevances spéciales sont soustraits de ces tonnages, ce sont 574 kg/an/hab. (contre 579 kg/an/hab. en 2014) soit 1,57 kg/jour/hab. qui ont été traités par le SICTOM en 2015.

En ce qui concerne le traitement de ces déchets,

- 43,39 % ont donné lieu à une valorisation dite « matière » c'est-à-dire un recyclage (ferrailles, emballages ménagers, DEEE, bois, textiles, mâchefer valorisable...),
- 15,67 % ont donné lieu à une valorisation dite « organique » (déchets verts et compostage)
- 22,78 % ont été valorisés énergétiquement (valeur tenant compte de la performance énergétique de l'UVEOM de Bayet) via la vapeur vendue à SARVAL
- Et seulement 18,16 % n'ont pas donné lieu à l'une de ces valorisations et ont été enfouis (déchets inertes).

La valorisation globale des déchets collectés et traités par le SICTOM SUD ALLIER s'établit donc à 81,84%.

En ce qui concerne plus particulièrement l'UVEOM de Bayet, la société LUCANE a traité 48 571 tonnes de déchets (- 19,33 % par rapport à 2014) à comparer avec la capacité nominale technique de l'usine qui est de 68 000 tonnes par an. Cette évolution est essentiellement due à une très forte diminution des ordures ménagères extérieures incinérées. Les évolutions de tonnages sont les suivantes :

- 5 525 tonnes de DASRI (+4,5 % par rapport à 2014)
- 9 826 tonnes de DIB (+2,54 % par rapport à 2014)
- 5 597 tonnes d'ordures ménagères extérieures (-20,95 % par rapport à 2014).
- 235 tonnes de boues de station d'épuration (inexistant auparavant)
- 462 tonnes de déchets (OM pour l'essentiel) ont été détournés pour être traités sur d'autres sites.

Globalement, les apports du SICTOM SUD ALLIER représentent 49 % des tonnages incinérés (eaux souillées non comprises) en 2015 alors qu'ils en représentaient 54,5 % en 2014.

Cette incinération a produit :

- 891 tonnes de métaux ferreux et non ferreux valorisés (-10,81 % par rapport à 2014)
- 10 796 tonnes de mâchefers (+2,2 % par rapport à 2014) dont 0 tonne non valorisée enfouie en ISDD
- 1 919 tonnes de REFOM (-5,8 % par rapport à 2014)
- 103 996 MWH de vapeur valorisable (-0,44 % par rapport à 2014) dont
 - o 7 280 MWH autoconsommés (+1,6 % par rapport à 2014)
 - o et 56 641 MWH vendus à l'usine SARVAL (- 9,96 % par rapport à 2014).

Cette diminution de la performance énergétique de l'UVEOM est due en très grande partie la baisse de disponibilité des lignes d'incinération en 2015 suite à des arrêtes pour fuites de chaudière et de travaux durant la période de vente pour améliorer le fonctionnement de la ligne n°1.

2/ sur le coût du service.

Globalement, le coût de référence du service assuré par le SICTOM SUD ALLIER à ses usagers ressort inchangé depuis 2009 à 124,45 €/hab pour les zones de collecte 1 fois par semaine.

On constate en particulier, une nouvelle hausse des recettes du Syndicat liées aux soutiens à la tonne des déchets issus de la collecte sélective qui augmente d'environ 27,22 % pour s'établir à 1,421 M€.

De la même façon, le SICTOM a profité de l'augmentation des tonnages triés mais a été pénalisé par les cours de reventes de matières qui ont continué à baisser durant l'année 2015. Malgré cela, les recettes des soutiens aux matériaux valorisés s'élèvent à plus de 787 k€ en 2015.

En ce qui concerne les comptes du délégataire (LUCANE), on constate que le chiffre d'affaire global de la société LUCANE a diminué de 2,2% pour s'établir à 7,472 M€.

Les recettes provenant des apports du SICTOM SUD ALLIER représentent 39,92 % du total (2,983 M€) contre 40,13 % en 2014. Le chiffre d'affaire lié à l'incinération des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) a diminué par rapport à 2014 (- 5,06 %) pour s'établir à 1,707 M€.

La RUO (Redevance d'Utilisation de l'Ouvrage) versée par LUCANE au SICTOM est en augmentation de 2,46% par rapport à 2014 à 1,371M€ compte tenu de la baisse des tonnages apportés par le SICTOM.

La nouvelle redevance pour apports de déchets extérieurs que LUCANE doit verser au SICTOM depuis le 1^{er} janvier 2014 s'est établie à 67k€.

3/ sur le suivi et les contrôles réglementaires environnementaux liés à l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique des Ordures Ménagères de Bayet (UVEOM)

4 types de contrôles environnementaux réglementaires sont réalisés tout au long de l'année (fumées, lait, lichens et eaux souterraines). Lors de ses visites l'inspecteur de la DREAL a noté « que le compte-rendu d'exploitation réalisé par l'exploitant est correctement détaillé et illustré. Il répond aux objectifs réglementaires et permet une appréciation d'ensemble représentative des performances et actions menées sur le site d'incinération de déchets de Bayet.

Le rapport doit cependant être plus précis sur les explications données aux dépassements observés des limites réglementaires et sur les tendances par rapport aux années précédentes. (...)

En 2015, les performances environnementales du site sont majoritairement conformes aux normes en vigueur ; cependant, un dépassement de la valeur limite sur les NOx a été observé lors du contrôle de l'organisme externe en avril 2015 pour les 2 lignes d'incinération, et, de manière générale, les valeurs de NOx sont très proches des valeurs limites réglementaires. L'exploitant explique qu'il régule les NOx pour éviter une surconsommation de réactifs, mais une vigilance particulière nous semble nécessaire sur ce point, des marges d'amélioration semblant exister.

En particulier, le projet de changement de process de traitement des fumées devra présenter des objectifs environnementaux ambitieux. »

4/ Le bilan et les perspectives pour les années à venir.

Les principaux éléments pouvant être retenus sur l'année écoulée sont :

- Une maîtrise financière du service qui se poursuit ;
- Une maîtrise et un souci de préservation environnemental permanent
- et un service rendu de qualité au plus près des attentes des usagers.

En matière de gestion, d'une part, l'encourt des deux prêts structurés DEXIA-SFIL a donné lieu la signature d'une transaction avec la banque et l'obtention d'une aide non négligeable du fond de soutien de l'Etat. Le plein effet de cette décision se traduira dans les comptes du SICTOM à compter de l'exercice 2017, lui redonnant ainsi une visibilité à long terme de ses capacités de financement.

D'autre part, la défaillance du nouvel aérocondenseur constatée le 13 janvier 2015 fait à nouveau craindre une longue procédure de recherche des causes et des responsabilités. L'expertise judiciaire diligentée par le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand à la demande du SICTOM est toujours en cours et laisse à penser qu'un problème de conception de cet appareil est la cause principale de la défaillance.

En matière de développement les principaux chantiers en cours ou à venir – tant du SICTOM SUD ALLIER que de LUCANE – sont :

- L'achèvement en 2015 du programme d'extension de la collecte sélective au porte à porte sur toutes les Communes du SICTOM non encore équipées, soit avec un an d'avance sur le programme initial ;
- La poursuite de la réflexion sur la mise en place d'un programme de conteneurisation des ordures ménagères, de distribution massive de composteurs individuels et de modification de l'organisation des collectes des OM ;
- La poursuite de la mise en œuvre effective et intensive du programme de prévention des déchets dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets signé avec l'ADEME avec en particulier la poursuite des différentes expérimentations prévues (compostage dans les cimetières, animations de prévention, expérimentation sur les Communes de St Sornin, Voussac et Treban...)
- La poursuite du renouvellement et de la modernisation des équipements du SICTOM afin de contenir les charges de fonctionnement avec un effort tout particulier sur la flotte de véhicules poids lourds qui engendre d'importantes économies de carburant ;
- La poursuite et l'intensification des mesures liées à la sécurité : suppression des marches arrière, modification des points tri potentiellement dangereux, poursuite de la sécurisation et de la rénovation des déchetteries, prévention des risques professionnels, mise en service du nouveau quai de transfert des déchets issus de la Collecte Sélective ...
- La poursuite des réflexions et actions de mutualisation avec les autres structures intercommunales de gestion des déchets de département : centre de tri départemental, mutualisations diverses avec VVA, entente intercommunale avec le SICTOM NORD ALLIER...
- L'engagement du programme de travaux afin d'atteindre l'objectif de performance énergétique de 60% sur l'UVEOM ;
- La poursuite des efforts afin d'améliorer le process et la disponibilité technique de l'UVEOM.

Tels sont les principaux éléments notables de ces deux rapports.

A l'issue de cette présentation, Monsieur G. CROUZIER – Délégué de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier intervient en se réjouissant du travail réalisé en matière de mise en œuvre du projet du centre de tri départemental avec la quasi-totalité des structures de gestion des déchets de l'Allier. Il fait part également de sa très grande satisfaction à voir le SICTOM SUD ALLIER et VVA travailler main dans la main de la sorte.

Le Président mentionne également qu'il est très positif que ce travail commun se réalise – pour le bien des usagers des 2 structures. Il permet d'assurer un meilleur service au meilleur coût. Il se félicite particulièrement de cette coopération.

Enfin, en ce qui concerne la maîtrise des coûts il rappelle combien il est important de limiter les refus de tri de collecte sélective qui engendrent des coûts de traitement particulièrement élevés.

A l'issue de ces interventions, le Comité Syndical prend acte de la présentation des deux rapports qui lui ont été exposés.

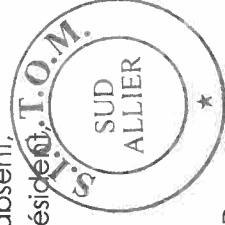
X – QUESTIONS DIVERSES

- Dates prévisionnelles des prochains Comités Syndicaux : le 10 octobre et le 12 décembre 2016 à 18h00 – salle des fêtes de Bayet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 19h15.

Pour le Président absent,

Le premier Vice-Président,



André BIDAUD.